FEDERATION FRANCAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON ET DISCIPLINES ASSOCIEES



CHARTE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

adoptée par le Comité Directeur Fédéral 30 juin 2018

Charte d'éthique et de déontologie du 30 juin 2018

FEDERATION FRANCAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON ET DISCIPLINES ASSOCIES

SOMMAIRE

Sommaire	
PREAMBULE	3
TITRE I - L'ETHIQUE : LES VALEURS DE LA FFSTB	4
TITRE II - LA DEONTOLOGIE : LES DEVOIRS DES ACTEURS DE NOTRE SPORT .	5
Charte du dirigeant	6
Charte du responsable technique	7
Charte de l'athlète	8
Charte du juge et du président de jury	9
Charte du parent	10
Charte du public	11

Charte d'éthique et de déontologie du 30 juin 2018

PREAMBULE

L'éthique désigne l'ensemble des valeurs et des règles morales propres à un milieu ou un groupe.

La déontologie regroupe l'ensemble des devoirs qui s'imposent à certaines catégories d'individus aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et l'environnement.

La charte d'éthique et de déontologie de la fédération française sportive de twirling bâton s'inscrit dans le cadre de la loi du 1er mars 2017 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs, qui dispose dans son article premier que « les fédérations délégataires établissent une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte prévue à l'article L141-3 » du code du sport. Elle prend en compte les « principes directeurs » et « règles déontologiques » qui figurent dans la charte d'éthique et de déontologie du sport français adoptée par l'assemblée générale du Comité National Olympique et Sportif Français le 10 mai 2012.

La fédération institue en son sein une commission, dotée d'un pouvoir d'appréciation indépendant et habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

TITRE I - L'ETHIQUE : LES VALEURS DE LA FFSTB

CIVISME

Respecter autrui (dirigeants, entraineurs, juges, adversaires...)

Respecter les règles sportives

Respecter l'environnement (matériel, équipement, nature)

ENGAGEMENT

Développer le goût de l'effort et donner son maximum (dépassement de soi)

Entreprendre en surmontant les difficultés

SOLIDARITE

Collaborer avec son groupe (équipe, club, fédération, pays)
Progresser ensemble (se soutenir et s'entraider pour avancer ensemble)

RESPONSABILITE

Assumer sa présentation, sa prestation devant les autres

TOLERANCE

Accepter d'être jugé par les autres S'exprimer avec authenticité (sans tricher avec soi-même ou avec les autres)

PLAISIR

Pratiquer par plaisir et pour le plaisir
Pratiquer avec le plaisir comme source de progrès
Rechercher l'épanouissement personnel et collectif
Partager les émotions sportives

TITRE II - LA DEONTOLOGIE : LES DEVOIRS DES ACTEURS DE NOTRE SPORT

Connaitre, diffuser et respecter les valeurs et les règles collectives de la FFSTB (statuts, règlement intérieur, règlement technique ...)

Porter les valeurs et mettre en œuvre les règles collectives de sa propre association affiliée à la FFSTB

CHARTE DU DIRIGEANT

Le dirigeant élu d'association doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- Développer l'esprit sportif
- Se porter garant pour le respect de tous les règlements de la FFSTB
- S'opposer à tout acte discriminatoire et accueillir sans discriminations tous les pratiquants
- Favoriser la communication et le dialogue entre les différents acteurs
- Avoir un comportement exemplaire pour induire l'exemplarité
- Proscrire tout abus de pouvoir (injures, moqueries, intimidations, menaces, isolement...)
- Protéger les pratiquants des éventuels comportements déviants

CHARTE DU RESPONSABLE TECHNIQUE

Afin de respecter l'intégrité physique et psychologique du pratiquant, le responsable technique d'association pris au sens large, (animateur, entraîneur, ... / bénévole ou professionnel ...) doit dans l'exercice de sa responsabilité, en relation avec des pratiquants adultes ou enfants :

- Inculquer l'esprit sportif aux athlètes qui lui sont confiés
- Organiser la pratique sportive en respectant leur développement et refuser le dopage
- Enseigner le respect des règles, des personnes et des adversaires
- Encourager à tisser des liens avec d'autres athlètes nourris de la même passion
- Privilégier le plaisir avant la performance
- Aider à relativiser les enjeux des compétitions
- Préserver l'intégrité physique et morale des pratiquants
- Proscrire tout abus de pouvoir (injures, moqueries, intimidations, menaces, isolement...)
- Protéger les pratiquants des éventuels comportements déviants
- Veiller au respect des équipements et du matériel mis à leur disposition

CHARTE DE L'ATHLETE

L'athlète pris au sens large (du débutant au sportif de haut niveau) doit dans l'exercice de sa responsabilité

- Respecter le règlement sportif de sa discipline
- Respecter les adultes qui l'encadrent
- Respecter les organisateurs qui lui permettent de pratiquer sa "passion" dans les meilleures conditions.
- Respecter les règles d'hygiène
- Respecter le matériel et les équipements
- Respecter le jury et ses décisions
- Respecter les règles anti-dopage.

CHARTE DU JUGE ET DU PRESIDENT DE JURY

Cette charte est issue du code de déontologie de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM). Le juge de tout niveau et le président de jury FFSTB, doit dans l'exercice de sa responsabilité:

- Connaitre avec précision et appliquer les règles et règlements
- Etre juste, impartial et communiquer clairement ses décisions
- Suivre les formations et maintenir les compétences de son niveau de pratique
- Etre bien préparé pour chaque compétition (condition physique, ponctualité...)
- Etre et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive
- Etre respectueux de tous les acteurs de la compétition
- S'interdire toutes critiques préjudiciables envers d'autres arbitres ou des institutions
- Avoir un comportement irréprochable
- S'interdire tout conflit d'intérêt
- Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir le fair-play

CHARTE DU PARENT

- Soutient et accompagne son enfant dans la pratique du sport
- Respecte les décisions du jury et se rapproche des dirigeants de son club pour toute question
- Doit avoir un esprit sportif qui influence son enfant et lui montre l'exemple.

CHARTE DU PUBLIC

- Doit adopter en toutes circonstances une attitude mesurée, pacifique et respectueuse d'autrui. Toutes les formes de violence ou manifestation de haine, par le geste ou la parole, n'ont pas leur place dans une enceinte sportive ou en dehors
- Applaudit les performances de tous les athlètes
- Respecte les athlètes, les autres supporters et dirigeants
- Respecte les juges et leurs décisions
- Respecte les lieux mis à disposition pour la compétition : les règles d'hygiène et de sécurité ...